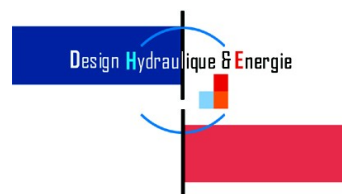




DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

PROLOG
INGÉNIERIE



Détermination des aléas inondations du territoire de la Souchez

Type de document		CR du COTEC		Date : 13/06/2022					
Date du COTEC		09/06/2022							
Lieu		Visioconférence							
Auteur(s)		Christian ARLET (Prolog Ingénierie) et Olivier SONNET (DH&E)							
Diffusion		Participants + membres du COTEC							
<u>Création - Modifications</u>									
Indice	Auteur(s)			Vérificateur(s)			Approbateur(s)		
	Nom	Visa	Date	Nom	Visa	Date	Nom	Visa	Date
VO	ARLET SONNET	x	13/06/2022	DDTM 62	x	20/06/22			
VO	ARLET SONNET	x	21/06/2022	DDTM 62	x	21/06/22			

Liste des membres/participants au COTEC

Structure	Représentant	Adresse mail	Présence
SAGE Marque-Deûle	Joseph GUIGO	jguigi@lillemetropole.fr	
SAGE Scarpe amont	Grimonie BERNARDEAU	g.bernardeau@cu-arras.org	
CALL	Gaëtan BOYER	gboyer@agglo-lenslievin.fr	x
	Christine DOUCHE	cdouche@agglo-lenslievin.fr	x
	Séverine CARPENTIER	scarpentier@agglo-lenslievin.fr	
	Aline DEVINCK	adevinck@agglo-lenslievin.fr	x
	Stéphane BELEMBERT	sbelembert@agglo-lenslievin.fr	x
	Laïla JRONDI	ljrondi@agglo-lenslievin.fr	x
	Christophe NAVARRE	cnavarre@agglo-lenslievin.fr	x
	P. PLAYOULT	pplayoult@agglo-lenslievin.fr	x
	Mme TRONEL		x
Ville de Liévin	Valérie QUENNEHEN	vquennehen@lievin.fr	x
	Jean-Luc COLLOMB	jl.collomb@lievin.fr	x
Agglo-Henin-Carvin	Severine GAUDRE		
Ville d'Arras	Bruno CHAPUT		

Chambre d'Agriculture	Marie-Paule LAGAY	Jeanpaul.legay@orange.fr	
	Bertrand BODDAERT	bertrandboddaert@npdc.chambagri.fr	
DREAL Nord-Pas de Calais	Christine BRUNEL	christine.brunel@developpement-durable.gouv.fr	
	François FILIOR	francois.filior@developpement-durable.gouv.fr	
VNF - Nord-Pas de Calais	Christophe LEGRAIN	christophe.legrain@vnf.fr	
	Tiphaine LASON	tiphaine.lason@vnf.fr	
	Karine CHUQUET	karine.chuquet@vnf.fr	
Météo France	Bruno JACQUEMIN	bruno.jacquemin@meteo.fr	
DDTM 62	Valérie ZIOLKOWSKI	valerie.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr	x
	Laurent LATURELLE	laurent.laturelle@pas-de-calais.gouv.fr	x
	Jeremy DELVAL	Jeremy.delval@pas-de-calais.gouv.fr	
	Patrick MORIZE	patrick.morize@pas-de-calais.gouv.fr	x
	Nathalie COINT	nathalie.coint@pas-de-calais.gouv.fr	
Prolog Ingénierie	Christian ARLET	arlet@prolog-ingenierie.fr	x
	Victoire GACHE	gache@prolog-ingenierie.fr	x
DH&E	Olivier SONNET	design.hydraulique@bbox.fr	x
	Laurent MATHIEU	design.hydraulique@bbox.fr	

Ordre du jour

Le présent comité technique a pour objet la présentation de la fin de la Phase 3 « Qualification des phénomènes » et le démarrage de la Phase 4 « Note d'opportunité pour l'élaboration d'un PPRi ». Plus précisément ont été présentés les aléas fréquent et extrême, la reprise de l'aléa de référence (à la suite des commissions géographiques) et la méthodologie proposée pour l'élaboration de la note d'opportunité pour l'élaboration d'un PPRi. Le comité de concertation de fin d'étude, la mise à disposition des modèles hydrologiques et hydrauliques ainsi que le planning de finalisation de la mission ont également été évoqués dans le cadre du présent COTEC.

La maîtrise d'ouvrage de la mission est assurée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais instigatrice de cette réunion. La présentation est assurée conjointement par les représentants du groupement Prolog Ingénierie/DH&E (bureaux d'études prestataires) qui interviennent après une introduction de Laurent LATURELLE (Responsable de l'unité gestion des risques à la DDTM).

Principales interventions et échanges entre les participants

- La CALL interroge sur la prise en compte de ses pluviomètres pour la définition et l'élaboration des scénarios hydrologiques modélisés.
- ⇒ Prolog Ingénierie répond que ces éléments ont bien été exploités, notamment pour valider la pertinence et la validité de la lame d'eau radar de Météo France pour les événements de mai et juin 2016 et pour qualifier l'intensité des événements de calage des modèles hydrologiques et hydrauliques (notamment les pluies du 30-31 mai 2016 et du 7 juin 2016). Les livrables L3 et L4 présentent notamment l'analyse pluviométrique des équipements de la CALL.
- La CALL demande que soit précisée la légende des cartes de hauteurs présentées à l'écran.
- ⇒ DH&E rappelle que 5 classes sont désormais utilisées pour caractériser les hauteurs de submersion calculées pour les événements fréquent, moyen et extrême, la classe de hauteur [0; 50 cm] ayant été séparée en 2 classes : [0; 20 cm] et [20; 50 cm].

- La CALL indique être en train de faire réaliser un relevé exhaustif de son réseau (géoréférencement de classe A). Les données devraient être disponibles pour la fin de l'année 2022 et une modélisation des réseaux doit être mise en œuvre par la suite sous maîtrise d'ouvrage CALL. La CALL insiste sur le fait qu'il est important que ces éléments puissent être intégrés dans le cadre de la présente étude et notamment dans la modélisation hydraulique.
 - ⇒ La DDTM répond que l'intégration de ces éléments n'est pas prévue dans le cadre de la présente étude (le cahier des charges ne prévoit pas une modélisation couplée des réseaux d'assainissement avec le ruissellement de surface). La DDTM indique que les données en cours d'acquisition pourront par la suite être exploitées pour réviser les cartographies si des capacités importantes étaient mises en avant sur certains secteurs.
 - ⇒ Prolog Ingénierie rappelle que l'aléa de référence étudié et cartographié dans le cadre de la présente étude représente un événement exceptionnel de période de retour environ 100 ans pour lequel les réseaux d'assainissement ne sont pas dimensionnés. Les réseaux sont supposés saturés et n'ont alors pas d'impact sur les phénomènes de ruissellement pour ce type d'événement particulièrement intense (hypothèse traditionnellement utilisée). Les réseaux d'assainissement sont en effet conçus pour gérer les pluies courantes, éventuellement jusqu'à des périodes de retour de l'ordre de 10 ans). Prolog Ingénierie rappelle également que la modélisation des réseaux d'assainissement et le diagnostic de leur fonctionnement constituent une étude à part entière. L'évaluation de l'impact des réseaux d'assainissement sur les phénomènes de ruissellement nécessite la modélisation du réseau à l'échelle du bassin versant de la Souchez (non prévue dans le cadre de l'étude).
-
- La CALL s'inquiète des conséquences que pourrait avoir un éventuel PPRI sur les opérations d'aménagement en cours de conception ou de réalisation et plus généralement sur l'ensemble des opérations à venir. Le CALL souhaiterait pouvoir rassurer les élus à ce sujet. Certains projets sont d'ailleurs en stand-by dans l'attente des conclusions de l'étude. La CALL souhaiterait également prendre le temps de préciser et affiner l'aléa avant de se prononcer sur l'opportunité de prescrire un PPRI.
 - ⇒ La DDTM 62 indique que les cartes élaborées dans le cadre de la présente étude constituent la connaissance la plus fine et la plus précise de l'aléa disponible à ce jour (déterminée à partir des données existantes). Les cartes pourront être reprises si de nouveaux éléments permettant de préciser l'aléa sont apportés à l'avenir. Pour la DDTM 62 il s'agit de « refaire la ville sur la ville » de manière plus intelligente en intégrant l'ensemble des nouvelles connaissances disponibles sur les aléas. La DDTM 62 rappelle qu'un PPRI n'a pas vocation à bloquer tous les projets d'urbanisme et de renouvellement urbain et qu'il autorise de nombreux aménagements en zone inondable, sous certaines conditions et dans le respect de certaines prescriptions et préconisations. L'objectif étant de mieux intégrer le risque et de chercher à réduire la vulnérabilité des enjeux. La DDTM 62 propose de rééchanger cet été avec la CALL et les communes concernées sur les projets d'aménagement en cours ou à venir localisés en zone inondable pour évaluer ensemble les modalités d'aménagement et d'intégration du risque et les éventuelles conséquences de la prescription du PPRI sur ces derniers.
-
- Prolog Ingénierie précise qu'il faut bien garder à l'esprit que l'aléa débordement n'est pas impacté par la présence des réseaux d'assainissement (c'est le cas notamment à Liévin dans le lit majeur inondable de la Souchez). La limite capacitaire de la partie enterrée de la Souchez passant sous Liévin met notamment en avant le risque d'inondation du centre-ville localisé dans l'ancien lit de la Souchez pour un événement exceptionnel de période de retour 100 ans.
-
- Les bureaux d'études interrogent les membres du COTEC sur la disponibilité des zonages des PLU des communes du territoire au format SIG (.shp) pour réaliser le croisement avec l'aléa et évaluer ainsi sommairement la vulnérabilité des communes au risque d'inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement. Ces données devront impérativement être fournies au format SIG pour être exploitées dans le cadre de la Phase 4 de la mission.
 - ⇒ La DDTM 62 indique qu'il existe essentiellement des PLU communaux (et non intercommunaux) et émet des réserves sur la disponibilité des données au format numérique sur l'ensemble des communes du territoire. La DDTM 62 fait le point sur les données dont elle dispose, se renseigne éventuellement auprès des autres membres du COTEC (CALL, etc.) et fait parvenir l'ensemble des données recueillies aux bureaux d'études.

Rappel des prochaines échéances

- Validation définitive des cartes de hauteurs, vitesses et aléas pour les scénarios fréquent, moyen et extrême (juin 2022),
- La DDTM 62 fournit aux bureaux d'études le zonage des PLU des communes du territoire d'étude au format SIG (juin 2022),
- Présentation des résultats du croisement entre les aléas et les bâtis et zones AU et validation des indicateurs et seuils pour la note d'opportunité (juin 2022),
- Réunion entre la DDTM62 et les communes qui le souhaitent (notamment la commune de Liévin) pour évoquer et discuter de l'éventuelle prescription d'un PPRI et de ses conséquences sur les projets d'aménagement en cours (été 2022),
- Mise à disposition du modèle et organisation d'une journée de formation pendant l'été ou bien à la rentrée,
- Réunion de concertation en Sous-Préfecture à la rentrée.



PROLOG INGENIERIE

Christian ARLET

Mobile : 06 43 02 68 63

arlet@prolog-ingenierie.fr

11, rue Auguste Lacroix

69 003 Lyon

Tel : 04 72 44 67 67

Courriel : prolog@prolog-ingenierie.fr

Site internet : www.prolog-ingenierie.fr



Design **H**ydraulique & **E**nergie

Olivier SONNET

Mobile : 06-64-97-03-91

design.hydraulique@bbox.fr

Agence de Libourne

127 Rue du Président Carnot 33500 LIBOURNE

Agence d'Aix-en-Provence

14 rue d'Aix 13510 EGUILLES

Agence du Mans

Le Croc 72650 LA MILESSE